Sèrum

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Sept. | Oct. | Nov. 2025 | gratuit
n°83

FNESI

15 ans après, la réforme de la formation infirmière dans les startings-blocks

> ACTUALITÉ
Infirmier·ère·s en Pratique Avancée : quels droits de prescriptions ? p.4

> VOS DROITS
Aménager ma formation : c'est possible ! p.7

> DANS VOTRE ASSO
Un projet sur la Langue des Signes Française, mais comment ? p.20

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES
www.fnesi.org

MACSF

ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

TOUT UN MONDE À EXPLORER

Tranquiiiiiiiiiiille,
la MACSF t'accompagne.

ASSURANCE HABITATION ET COLOCATION
À PARTIR DE **6** €/MOIS(1)

MUTUELLE SANTÉ
À PARTIR DE **18** €/MOIS(2)

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE - PROTECTION JURIDIQUE
OFFERTES(3)

25_403 - 05/2025 - Création : dps - Crédit photo : DPS - Visuel généré à l'aide de l'IA.

Appli mobile

macsf.fr

3233 Service gratuit + prix appel
ou 01 71 14 32 33

En savoir plus :

Suivez-nous sur :

Ensemble, prenons soin de demain

PUBLICITÉ

DOCUMENT COMMERCIAL À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL, POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES OU AUX NOTICES D'INFORMATION.
(1) Offre valable pour les étudiants, internes et docteurs juniors sans condition d'âge pour un appartement ou une maison jusqu'à 2 pièces principales en cas de location et de 2 à 6 pièces principales en cas de colocation. Contenu de l'habitation jusqu'à 8 000 € en incendie et 4 000 € en vol. Pour cette offre, une pièce de 30 m² compte pour deux pièces. (2) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 31/12/2025, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans et de moins de 31 ans pour les autres études médicales. Pour les étudiants (hors cursus santé), tarif valable jusqu'à 28 ans. (3) Pendant vos études, hors internes et docteurs juniors, hors remplacements.
MACSF assurances – SIREN n° 775 665 631 – MACSF prévoyance – SIREN n° 784 702 375 – Sociétés d'Assurance Mutuelles – Entreprises régies par le Code des assurances – Sièges sociaux : Cours du Triangle – 10 rue de Valmy – 92800 PUTEAUX – Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche – TSA 40100 – 92919 LA DEFENSE CEDEX – Association souscriptrice : ALAP – Siège social : 11 rue Brunel – 75017 PARIS.

Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières
Présente pour l'ensemble des étudiant·e·s infirmier·ère·s de France, association de loi 1901, est l'unique structure reconnue représentative de notre filière. La FNESI fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s en sciences infirmières.
Pour davantage d'informations, venez visiter notre site internet : fnesi.org

FNESI

Sèrum

Sept. | Oct. | Nov. 2025 | n°83

Sommaire

> 4 ACTUALITÉS
Infirmier·ère·s en Pratique Avancée : quels droits de prescriptions ?

> 5 ADHÉRER
25 ans de la FNESI, 25 ans de fédéralisme

> 6 VOS DROITS
Aménager ma formation, c'est possible !

> 8 CULTURE
Histoire de la FNESI : Rappelle-toi en octobre 2000 à Paris…

> 9 RETOUR SUR
Une année riche en événements

> 10 INNOVATION SOCIALE
Labels de la FNESI

> 14 DOSSIER

> 19 VOS DROITS
Premier stage : quels sont mes droits ?

> 20 DANS VOTRE ASSO
Un projet sur la Langue des Signes Française, mais comment ?

> 21 INTERNATIONAL
Etudier à l'international ? Erasmus + le rend possible !

> 22 DIVERTISSEMENT
QUIZZ : Quel·le élu·e es-tu ?

> 23 BOITE À OUTILS
Le tutorat, un levier d'action contre la précarité étudiante

édito

Précarité des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières : il est temps de dire stop !

Malgré une instruction interministérielle datant de 2020, aujourd'hui encore des milliers d'ESI doivent payer leurs tenues de stage, des dépenses obligatoires qui s'ajoutent à un budget déjà à bout de souffle.

Les ESI sont contraint·e·s de choisir parmi leurs dépenses et sacrifient leur alimentation ou leur santé quotidiennement et certain·e·s n'ont pas d'autre choix que d'interrompre leur formation pour faire face à leurs dépenses les plus essentielles. Chaque jour les ESI apprennent à soigner, à protéger, à être responsables de la santé d'autrui. Mais qui protège la leur ?

Au-delà des enjeux financiers, l'entretien des tenues professionnelles par les ESI soulève aussi une question sanitaire essentielle. Il est admis que les tenues professionnelles sont vectrices d'agents pathogènes, la crise du COVID-19 nous l'a bien démontré. Dans ce cas, pourquoi est-il acceptable que les ESI mettent encore en danger leur santé, celle de leurs proches et celle de leurs patient·e·s ? Il est inadmissible que les ESI portent sur leur dos le poids d'un système épuisé.

À cette injustice s'ajoute une autre réalité : un système social qui abandonne les étudiant·e·s. Il·elle·s attendent des heures pour des distributions alimentaires et les initiatives étudiantes ne suffisent pas à combler les besoins des étudiant·e·s. Malgré cela, devant l'urgence sociale la seule réponse n'a pas été la réforme des bourses promise, pourtant essentielle, mais l'annonce d'une année blanche des aides sociales.

Il est temps d'apporter des solutions concrètes aux ESI. Parce que prendre soin ne doit pas rimer avec s'endetter. Parce que la dignité de notre profession commence par la dignité de notre formation.

Audrey Ferreira,
Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales

Revue éditée par la FNESI association loi 1901. **Contact FNESI :** 79 rue Périer - 92120 MONTROUGE **sg@fnesi.org** 01.40.33.70.78 www.fnesi.org
Directeur de publication : Léo Bianconi. **Rédactrice en chef** : Emma Cadoux. **Ont participé à ce numéro :** Ilona Denis, Marie Lebahy, Audrey Legris, Camille Joron, Léo Bianconi, Samuel Terrier, Chloé Strasser, Gauthier Tamet, Damien Sarmeo,Élodie Lenfant, Emma Cadoux. Avec la participation de ADESIGR; BDE Transfusion; ADESIC; Valérian (formateur FNESI); Mathieu (ancien admin et ancien président du CESIR); Julie (ancienne étudiante infirmière); Pans'ESI; ARESIS; CARPEDIEM; LASEPSI; BDEI Compiègne; CESID; NASA.
Régie publicitaire : La FNESI - 79 rue Périer - 92120 MONTROUGE contact : sg@fnesi.org 01.40.33.70.78 www.fnesi.org **Impression :** Oxygène Editions - 41 rue Poliveau 75005 Paris contact : nicolas.lefebvre@groupe-oxygene.fr +33 (0)1 43 37 10 19. **Conception graphique :** Agence Pasquedelacom.com - DA : Sébastien Duval sduval@pasquedelacom.com. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.
Dépôt légal : à parution.

IMPRIM'VERT

Infirmier·ère·s en Pratique Avancée : quels droits de prescriptions ?

En France, la pratique avancée pour les infirmier·ère·s a été créée en 2016, par la loi de modernisation du système de santé[1]. Depuis sa création, la profession a évolué, et particulièrement récemment, notamment avec l'ouverture d'un droit de primo-prescription et d'accès direct aux infirmier·ère·s en pratique avancée. Viens découvrir toutes ces évolutions dans cet article !

Contexte de la pratique avancée en France

Bien que la loi de 2016 ouvre la possibilité aux infirmiers d'exercer en pratique avancée, c**e n'est qu'en 2018 qu'un décret[2] est publié** en ce sens, ce qui permet sa réelle mise en place. Ce décret détaille le déploiement de la pratique avancée, ainsi que la formation associée. Celle-ci **n'est accessible qu'aux personnes titulaires d'un Diplôme d'Etat Infirmier.**

Pour pratiquer en tant qu'IPA, l'infirmier·ère doit justifier d'avoir travaillé **3 années** en tant qu'infirmier·ère. Dans le cadre d'une formation initiale, il·elle doit travailler 3 ans en tant qu'infirmier·ère à la suite de sa formation IPA avant de pouvoir exercer en tant que tel. La formation se déroule sur deux ans, afin d'obtenir un grade master.

Il existe 5 domaines d'intervention / mentions à l'heure actuelle pour la pratique avancée :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires.
- Oncologie et hémato-oncologie
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Psychiatrie et santé mentale
- Urgences

Primo-prescription, accès direct : pourquoi ?

C'était une **proposition de loi portée par la Députée Stéphanie Rist**, qui initiait ces évolutions pour les infirmier·ère·s en pratique avancée. **Cette loi portant amélioration de l'accès aux soins** par la confiance aux professionnels de santé a été promulguée le 19 mai 2023. Les enjeux de cette loi résidaient sur l'accès à la santé pour les patients, en améliorant la coordination entre les professionnel·le·s.

Bien que cette loi ait été promulguée en mai 2023[3], le système de santé a dû attendre 2 ans avant de bénéficier de certaines avancées promises par cette loi. En effet, le décret précisant les conditions d'accès direct n'est paru que le 20 janvier 2025[4]. Enfin, **l'arrêté fixant les prescriptions que peuvent effectuer les IPA n'a été publié que le 25 avril 2025[5].**

Le délai de publication des règlements (décret et arrêtés) a grandement retardé l'application de la loi Rist, pourtant essentielle pour le système de santé et les IPA.

Le savais-tu ?

La France est loin d'être le premier pays à développer la pratique avancée ! En effet, tout a commencé aux Etats-Unis, en 1954 ! Le Canada a ensuite développé la profession, quelques années plus tard. Ainsi, lorsque la profession d'IPA a été instaurée en France, le cadre réglementaire a été construit en comparant les modèles à l'international !

Si tu souhaites plus de détails sur le fonctionnement de l'écosystème politique et du parcours des lois, tu peux consulter le Dossier du Sérum n°81 de la FNESI !

Ilona Denis, Présidente,
Damien Sarmeo, Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur,de la Recherche et de l'Orientation.

1/ Article 119 - LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (1) - Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000031913702 2/ Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée - Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000037218125 3/ LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (1) - Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000047561965 4/ Décret n° 2025-55 du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée - Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051013550?init=true&page=1&searchField=ALL&tab_selection=all 5/ Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique - Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051533034

25 ans de la FNESI, 25 ans de fédéralisme

Le 24 octobre 2000, 15 000 étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI) se sont réuni·e·s à Paris pour défendre leurs droits. À la suite de ce mouvement, la FNESI s'est créée et les associations étudiantes ont commencé à adhérer et administrer la structure. Au fur et à mesure des années, de nombreuses associations venant des quatre coins de la France ont rejoint le réseau de la FNESI, qui a grandi pour devenir ce qu'il est aujourd'hui.

25 ANS DE FÉDÉRALISME

Adhérer à la FNESI, c'est partager ses valeurs pour améliorer le quotidien des étudiant·e·s en sciences infirmières. C'est aussi s'engager collectivement dans la défense des intérêts matériels et moraux des ESI. Les 120 associations qui font aujourd'hui partie du réseau de la FNESI la façonnent au quotidien. Ce sont ces associations qui structurent son modèle de démocratie participative. Une structure où les étudiant·e·s en sciences infirmières peuvent être représenté·e·s, par celles et ceux qui s'engagent chaque jour pour leurs pairs : les membres des associations locales.

→ 25 ans de projets

Depuis 25 ans, des milliers d'étudiant·e·s en sciences infirmières s'engagent dans leurs associations locales, dans l'objectif de dynamiser la vie étudiante dans les établissements de formation. Dans cette continuité, la FNESI forme et accompagne les associations pour construire, développer et pérenniser des projets innovants à destination des étudiant·e·s en sciences infirmières : Semaine du Bien-Être, Panier Aubergine, Tutorat, …

→ 25 ans de représentation

Puis, dans l'évolution des associations, des missions de représentation leur incombent peu à peu, vis-à-vis de l'équipe pédagogique, de la direction, de l'université, … Au sein du réseau de la FNESI, chaque association porte la voix des étudiant·e·s qu'elle représente, pour améliorer les conditions de vie et d'études des ESI.

Je souhaite adhérer à la FNESI, comment faire ?

En tant qu'étudiant·e en sciences infirmières, en formation socle ou en formation de second cycle (étudiant·e·s puériculteur·rice·s, infirmier·ère·s en pratique avancée, anesthésiste, de bloc opératoire), tu peux adhérer à la FNESI. Cette adhésion ouvre l'accès à la newsletter mensuelle de la FNESI, ainsi qu'aux évènements organisés au cours de l'année !

En tant qu'association représentative des étudiant·e·s en sciences infirmières de ton établissement de formation, tu peux nous contacter à sg@fnesi.org pour échanger autour de ton souhait d'adhérer à la FNESI !

Seul·e on va plus vite, Ensemble on va plus loin !

Audrey Legris, Vice-Présidente en charge de la Coordination du Réseau et des Événements nationaux,
Marie Lebahy, Vice-Présidente en charge de la Défense des Droits, des Politiques Jeunesses et de la Lutte contre les Discriminations.

"Pour nous, adhérer à la FNESI, c'est s'engager aux côtés d'un réseau national qui défend et représente les étudiants infirmiers ainsi que leurs droits. Cela nous permet de porter notre voix, de bénéficier d'un accompagnement précieux sur les enjeux de notre formation et de participer à des actions collectives pour améliorer nos conditions d'études et futures conditions d'exercice."

Bde Transfusion Ifsi Saint-Louis - Paris

"Pour l'ADESIC, adhérer à la FNESI, c'est rejoindre un réseau national engagé pour les droits et les intérêts des étudiants en sciences infirmières. C'est l'opportunité de faire porter notre voix, de bénéficier d'un véritable soutien, et de s'investir dans des actions concrètes. Pour notre asso, c'est une vraie source de dynamisme et d'engagement.."

ADESIC - Lyon

Aménager ma formation, c'est possible !

Je suis étudiant·e en situation de handicap, enceinte, engagé·e dans une association, salarié·e ou sportif·ve de haut niveau : comment aménager ma formation selon mes obligations ? Le Régime Spécial d'Etudes (RSE) peut permettre d'aménager la formation en adéquation avec différents types d'engagements !

Qu'est-ce qu'un RSE ?

Le Régime Spécial d'Etudes (RSE), dit « aménagement d'études » est un modèle d'adaptation de la formation clinique et théorique selon des contraintes propres à l'étudiant·e. Tu peux adapter ton emploi du temps, la durée du cursus de la formation ainsi que les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances et des compétences. Par exemple, les absences liées à un engagement étudiant, ou à des rendez-vous médicaux peuvent ne pas être comptabilisées dans la franchise d'absence autorisée.

Qui peut demander un RSE ?

Les étudiant·e·s qui ont des activités complémentaires à la formation :
- étudiant·e·s salarié·e·s justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les 6 derniers mois ou entrepreneur·euse·s,
- étudiant·e·s engagé·e·s dans plusieurs cursus,
- artistes et sportif·ve·s de haut niveau,
- membre d'une association étudiante,

Tu peux retrouver d'autres activités dans l'article L.611-11 du code de l'éducation. Également, les étudiant·e·s qui ont des situations personnelles particulières :
- femmes enceintes,
- étudiant·e·s chargés de famille ou en situation de proche aidant,
- en situation de handicap ou en situation de longue maladie,
- à besoins éducatifs particuliers,

Quels aménagements peut-on avoir ?

Les modalités d'aménagement sont propres à chaque établissement de formation, il est possible de demander :
- des aménagements d'emploi du temps : allègement ou une réorganisation des horaires,
- de modifier les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences : comme des temps supplémentaires lors des examens ou des modalités alternatives,
- la durée du cursus universitaire : avec un étalement de l'année sur deux ans,
- l'accès à des enseignements à distance,
- ou encore la possibilité de dépasser la franchise d'absences autorisées.

Ces aménagements ne sont pas automatiques, ils doivent être demandés et justifiés. Ils visent à prendre en compte les besoins spécifiques de chaque étudiant·e et ont pour objectif de favoriser la réussite de tou·te·s, dans le respect de l'égalité des chances et de la réussite étudiante.

Comment faire une demande de RSE ?

Il est impératif de faire une demande écrite à ton établissement de formation, qui convoque une section pédagogique pour délibérer des aménagements possibles. Tu peux parler de ta demande avec ton·ta référent·e pédagogique. Après la délibération de la section pédagogique, tu recevras un justificatif officiel de ton établissement de formation avec tes modalités d'acceptation ou de refus. Il est possible d'assister à la section pour pouvoir défendre des arguments et leur expliquer ton projet. Tu peux aussi te rapprocher de tes élu·e·s de promotion qui pourront soutenir ta demande lors de la section.

Article 15 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux pour la formation niveau licence.

Et pour les seconds cycles ?

Pratique avancée et bloc opératoire
Tu as aussi le droit de réaliser des demandes de RSE ! Tu peux directement le demander à ton Université.

Anesthésiste et puériculteur·rice
Les deux arrêtés de formation ne mentionnent pas la possibilité de réaliser un Régime Spécial d'Études.

Si tu as la moindre question : vosdroits@fnesi.org

Pour faire ta demande, tu dois avoir ces documents :

- ☑ Une pièce d'identité
- ☑ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- ☑ Le cas échéant
- ☑ Une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- ☑ Le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de la personne
- ☑ Un curriculum vitae
- ☑ Une lettre de motivation
- ☑ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidat·e·s étranger·ère·s

Qu'est-ce qu'une dispense d'Unité d'Enseignement ?

Obtenir une dispense d'Unité d'Enseignement (UE) peut représenter un véritable atout pour les étudiant·e·s déjà titulaires de certains acquis ou diplômes. Gain de temps, allègement de la charge de travail, valorisation de l'expérience : cette possibilité, souvent méconnue, mérite d'être explorée.

A qui s'adressent ces dispenses ?

Pour les ESI de premier cycle, puériculteur·rice et les étudiant·e·s de bloc opératoire.

Les dispenses d'enseignement sont spécifiques au parcours de chaque étudiant·e. Toute personne entrant en formation peut en faire la demande, celle-ci sera étudiée lors de la section compétente pour le traitement des situations individuelles.

Il sera pris en compte les formations antérieures validées, les certifications, les titres, les diplômes obtenus ainsi que le parcours professionnel.

Pour les étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésistes, toute personne peut en faire la demande, elle sera étudiée par le conseil pédagogique.

Pour les étudiant·e·s en pratique avancée, cela dépend de l'Université de rattachement.

Et pour les aides-soignant·e·s ?

Pour les professionnels aides-soignant·e·s, s'il·elle·s justifient d'un exercice professionnel de trois années au minimum à temps plein sur les cinq dernières années, il·elle·s peuvent bénéficier d'un parcours spécifique en intégrant la deuxième année de formation d'infirmier·ère sous la condition de suivre et de valider une formation de trois mois.

L'article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier décrit les spécificité d'éligibilité :

> *"Pour être éligibles au parcours spécifique, les aides-soignants doivent se porter volontaires et être retenus par leur employeur à cette fin.*
>
> *Ils doivent en outre s'être acquittés des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation conformément aux dispositions du 2° de l'article 2 du présent arrêté.*
>
> *Le contenu de la formation pour ces personnels est décrit à l'annexe VIII du présent arrêté.*
>
> *En cas de congé de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, le bénéfice du parcours spécifique peut être conservé pendant une année supplémentaire."*

Le contenu du parcours spécifique

Le contenu de la formation pour les personnes en parcours spécifique en vue du diplôme d'infirmier·ère est décrit dans l'annexe VIII de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier :

Son objectif principal est de mettre en place une formation spécifique à destination des aides-soignant·e·s expérimenté·e·s pour avoir une dispense de la première année de la formation socle des sciences infirmières.

La formation se déroule en 4 séquences qui font un total de 245 heures théoriques, ainsi que 175 heures pratiques en stage afin de mobiliser les connaissances acquises avant de passer en deuxième année de formation socle en vue de l'obtention du diplôme d'infirmier·ère.

Chloé Strasser, Vice-Présidente en charge du Tutorat,
Elodie Lenfant, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse et de la Communication.

Histoire de la FNESI
Rappelle-toi en octobre 2000 à Paris…

Cette année la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières fête ses 25 ans, l'occasion de retracer son histoire, ses plus grandes victoires et mesurer le chemin parcouru depuis sa création. Retour sur un quart de siècle d'engagement au service des étudiant·e·s infirmier·ère·s.

La FNESI représente plus de 120 000 ESI

Tu peux retrouver le film de la FNESI sur youtube.

La FNESI, le commencement…

En octobre 2000, face au manque de reconnaissance des étudiant·e·s infirmier·ère·s, la FNESI est créé par 4 étudiant·e·s lassé·e·s des conditions d'études, de la non reconnaissance de leur diplôme et de l'augmentation soudaine et brutale des quotas face à la pénurie de soignant·e·s. Il·elle·s voulaient trouver une façon de pouvoir représenter tou·te·s ces étudiant·e·s laissé·e·s de côté, et ont pris la décision d'envoyer dans tous les établissements de formation, des invitations à destination des étudiant·e·s pour participer à une manifestation le 24 octobre 2000. De là est née la "Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Soins Infirmiers".

Symbole du 25ème Congrès National à Paris

Fêter les 25 ans de la FNESI lors du Congrès National à Paris représente beaucoup pour la structure. 25 ans auparavant, 15 000 étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) se retrouvaient dans cette même ville pour protester devant le Ministère de la Santé contre l'absence de droits étudiants. Actuellement, la FNESI représente plus de 120 000 ESI venant de toute la France en passant par la Corse et les DROM-COM. C'est aussi 120 000 ESI venant de la formation initiale comme des formations du second cycle, les EIBO, EIP, EIA, EIPA, ainsi que les étudiant·e·s en master.

Quels défis pour la FNESI pour les années à venir ?

Alors que nous célébrons ses 25 ans, la FNESI doit relever de nouveaux défis : garantir des conditions d'études dignes, renforcer l'attractivité de la formation, peser davantage dans les réformes du système de santé, et faire entendre la voix des étudiant·e·s face aux enjeux de demain, pénurie de soignant·e·s, transition écologique, santé mentale et évolution des pratiques professionnelles.

Elodie Lenfant, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse et de la Communication, Emma Cadoux, Secrétaire Générale Adjointe en charge des Publications.

"Mon parcours d'admin à la FNESI avec mon asso s'est fait en plusieurs étapes. D'abord, la découverte : on a réalisé que les étudiants ont accès à de nombreux droits et avantages souvent méconnus. Cette prise de conscience a fait naître de nombreux projets, autant pour nous que pour notre IFSI, isolé à plus de 100 km de l'université. Ensuite est venue la révolte face à l'université et à l'État, face aux abus et aux inactions. En parallèle, on a lancé des projets concrets comme du tutorat et un accès à des légumes à bas prix pour les ESI. De mon côté, j'ai participé à un maximum d'événements FNESI pour approfondir mon engagement et mes connaissances. A l'heure actuelle cet engagement perdure car je suis formateur à la FNESI depuis quelques années."

Valérian, ancien administrateur et membre de l'Équipe Nationale de la FNESI

"Être admin à la FNESI, c'est représenter son asso, son IFSI, sa région à travers la parole, les témoignages, les mandats et les votes. Mes débuts, marqués par le Covid et les longues réunions en visio, ont tout de même révélé une forte proximité dans les idées et les convictions. Je me souviens d'une énergie qui nous poussait à continuer. Et on a continué : en formant nos prochains, en s'impliquant dans les élections, en traversant la France pour faire entendre notre voix. Comme en stage, on s'inspire des admins expérimentés, on apprend d'eux, puis vient notre tour de transmettre. Les débats n'étaient pas toujours simples, mais notre engagement commun permettait de faire avancer notre fédération. Aujourd'hui, je garde surtout de très bons souvenirs de ces années d'administration : des combats, des moments forts, des événements réussis… grâce à un réseau soudé et passionné."

Mathieu, ancien administrateur de la FNESI, ancien Président du CESIR

"Mon premier évènement FNESI était lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire à Rennes en septembre 2019. C'était très fort en émotion car il y a eu le changement du mode d'administration de la structure. En effet, il y a eu un vote pour qu'il n'y est plus qu'un·e seul·e administrateur·rice par Université mais dès à présent un·e administrateur·rice par association. Et également, un appel à la manifestation pour les frais illégaux que subissent les étudiant·e·s. Bilal, président de la FNESI, a pris la parole et nous a tous emmenés dans cette lutte, pour défendre nos intérêts, notre formation et notre future profession. On était tout·e·s solidaires dans cet amphithéâtre."

Julie, ancienne étudiante infirmière à Lyon.

Une année riche en événements

Lors de l'année 2024-2025, la FNESI a eu l'opportunité de participer à de nombreux salons tels que MedInTechs, le Salon infirmier et même Sant'Expo. Ces salons ont permis d'échanger aussi bien avec les acteur·rice·s de la formation et de la profession qu'avec les étudiant·e·s qui se sont déplacé·e·s jusqu'à Paris. Des moments riches en échanges, en rencontres et en partage. Cette année a également été marquée par la première édition des Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être organisées par la FNESI. Ce nouvel événement national de la FNESI s'inscrit dans la continuité des Universités d'Été et du Congrès National.

Le Congrès National 2024

En octobre 2024, le XXIVème Congrès National de la FNESI s'est tenu à Toulouse. Des moments riches en échanges avec les étudiant·e·s présent·e·s mais également en émotion lors de la démission du Bureau National 2023-2024 et l'élection du Bureau National 2024-2025.

MedInTechs, le salon de l'innovation

Lors du mois de février, la FNESI était présente au salon MedInTech. Un salon rassemblant différent·e·s acteur·rice·s de la santé, de son innovation et de ses dernières avancées. Ce salon permet de mettre en avant l'innovation de la santé autour de conférences, tables rondes mais également de démonstrations technologiques.

Le Salon Infirmier et les premières Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être

Le lancement de la première édition des Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être s'est déroulé lors du Salon Infirmier. C'est le salon incontournable qui réunit les infirmier·ère·s, étudiant·e·s et acteur·rice·s de la profession mais aussi de la formation ! Lors du Salon Infirmier 2025, la FNESI a présenté les résultats de sa dernière enquête Bien-Être. Si tu peux retrouver les résultats de l'Enquête Bien-Être 2025 de la FNESI dans le Dossier du Sérum #82 !

Les Universités d'Été à la Chaise-Dieu

Pour conclure doucement l'année universitaire, les étudiant·e·s en sciences infirmières de toute la France se sont donné·e·s rendez-vous en terre auvergnates, à la Chaise-Dieu ! L'occasion de se rassembler autour de temps d'échanges, de partages, de formations tout en découvrant de nombreuses danses et plats régionaux.

Sant'Expo

La FNESI a participé à un troisième salon Porte de Versailles, à Paris. L'opportunité pour les membres du Bureau National d'échanger avec les différentes fédérations de santé, mais aussi les acteur·rice·s de la santé et de la formation. Ce fût également l'occasion pour la FNESI d'être présente à des tables rondes évoquant la profession comme la formation infirmière et les avancées qui sont en cours.

Le Congrès National 2025

Pour conclure ce mandat 2024-2025, la FNESI organise son XXVème Congrès National à Paris. Un événement anniversaire qui aura la joie de réunir des étudiant·e·s venant de la France entière pour assister aux différentes formations proposées mais également assister à des tables rondes, visiter la ville lumière et être présent·e·s lors de la démission du bureau national 2024-2025 et l'élection du bureau national 2025-2026 !

Save the Date
À vos agendas !

Durant l'année, les étudiant·e·s en sciences infirmières se donnent rendez-vous pour plusieurs évènements :

> Le WEFNAT

Pour débuter cette nouvelle année 2025-2026, le Bureau National de la FNESI t'invite à participer du 14 au 16 novembre à Clermont-Ferrand au Week-End de Formation National (WEFNat). Que tu sois membre de ton association locale, élu·e de promotion/CROUS/à l'université ou tout simplement curieux·se d'en apprendre plus sur la formation et tout ce qui l'entoure, ce week-end de formation est fait pour toi !
Pour plus d'informations, tu peux envoyer un mail à info@fnesi.org.

> Les Journées Nationales de la Santé et du Bien-être : du 26 au 29 mars 2026

> Les Universités d'été 2026 : du 10 au 14 juin 2026

Marie Lebahy, Vice-Présidente en charge de la Défense des Droits, des Politiques Jeunesses et de la Lutte contre les Discriminations
Camille Joron, Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Culture

Labels de la FNESI

Retour sur la cérémonie de remise des Labels lors des Universités d'Été 2025 de la FNESI à la Chaise-Dieu !

Deux fois par an, la FNESI délivre des Labels pour mettre en lumière les projets des associations étudiantes. Les Labels de la FNESI valorisent les projets et permettent une vraie reconnaissance du travail effectué par les associations étudiantes ! Qu'il s'agisse d'initiatives autour du bien-être, du tutorat, de la culture, de la transition écologique ou de la solidarité, tous les types d'actions sont les bienvenus.

Ce label permet de mettre en lumière l'engagement des étudiant·e·s en leur offrant une reconnaissance officielle et une visibilité nationale. C'est l'opportunité idéale pour développer des projets, renforcer des partenariats, et même obtenir une subvention pour les faire perdurer ou les renouveler.

PANS'ESI - Week-End Tutorat Rennais

LABEL TUTORAT

PANS'ESI - Week-End Tutorat Rennais

*"C'est un **événement solidaire, pédagogique et ludique destiné aux ESI de première année et de deuxième année** des deux IFSI de Rennes ! Face à des problématiques croissantes dans nos instituts : isolement social, précarité… nous avons imaginé une alternative innovante : un week-end intensif de révision, dans un cadre collectif et bienveillant."*

ARESIS - Tutorat

*"Le compte Tiktok à été créé pour répondre aux besoins des ESI. En effet, face à **une demande importante des L2 en difficultée,** il a été décidé d'élargir le contenu. Nous avons proposés des vidéos sur l'UE 2.5, ou encore 2.8 qui ont permis de toucher plus de 65,4K d'étudiant·e·s."*

BDEI Compiègne - Tutorat décembre
AESIS - Commission Tutorat

LABEL CULTURE

CARPEDIEM - Table ronde soins palliatifs

*"Nous avons réalisé **une table ronde sur les soins palliatifs** avec l'Homme Étoilé et Stéphanie Sounac. Une table ronde à destination des 3ème année de notre IFSI sur la thématique de la mort, prise en soins des familles endeuillées, règles de bonnes pratiques et également un temps d'échange entre les intervenant·e·s et les ESI présent·e·s."*

ASEPSI - Podcast "Anti-septique"

*"Nous avons décidé par ce compte de transmettre toutes les ressources disponibles pour **accéder à la culture dans notre ville.** Cela permet aux étudiant·e·s de sortir et visiter des musées, d'aller en concert ect... et tout ça à prix très réduit grâce aux tips qu'on leur transmet. Nous avons également mis en place "Partage tes recos". Chaque ESI qui en a envie, partage son film préféré, livre, musique, lieux… Avec ces informations nous en faisons une story pour inspirer le reste des ESI !"*

ADESIGr - Bien-être et mode de vie
AEIV - Newsletters

ADESIGr - Bien-être et mode de vie

AEIV - Newsletters

ADESIGr - Capsule Langues des signes

LABEL BIEN-ÊTRE

ADESIGr - Semaine Bien-Être

*"Chaque journée est consacrée à une thématique en lien avec le bien-être ! L'idée était de permettre aux ESI de **partager des moments conviviaux** avec l'ensemble des ESI de notre établissement."*

BDEI Compiègne - Soirée de cohésion

*"Pour répondre aux **problématiques d'accès au sport** constaté dans notre établissement, nous avons réalisé cette soirée sportive : badminton, padel, du foot à 5, du squash, ainsi que des tournois de fléchettes, de baby-foot... Ces activités physiques permettent de réduire le stress, de favoriser la santé physique des ESI et de stimuler le bien-être."*

ADESIC - Séance hebdomadaire sportive
ans'ESI - Trouve ton sport

LABEL SOLIDARITÉ

ADESIC - Récolte solidaire

*"Nous avons démarché des supermarchés afin de **réaliser une récolte alimentaire**. La récolte a très bien fonctionné, de nombreux produits alimentaires mais aussi d'hygiène ou encore du matériel scolaire ont été récoltés. Chaque semaine, nous remplissons une armoire solidaire que nous avons mise en place dans l'établissement. Nous sommes très fiers de ce projet dans lequel nous avons investi beaucoup de temps et d'énergie !"*

ADESIGr - Capsule Langues des signes françaises

*"Le but de ce projet est d'**apprendre la LSF de manière ludique aux étudiant·e·s à travers un format court de vidéos ludiques.** Ces vidéos sont réalisées par nous-même et le contenu est approuvé par une professeure agrégée en LSF (celle qui nous a appris les signes) ! Pour qu'un plus grand nombre de personnes puisse avoir accès à ce vocabulaire signé, nous avons choisi de le diffuser sur nos réseaux sociaux pour avoir une plus grande portée et espérer toucher un maximum de personnes. En finalité, le but de ce projet est de démocratiser la langue des signes afin de faciliter la communication avec une personne malentendante, sourde..."*

LASEPSI - Calendrier octobre rose
ADESIGr - Sport et handicap

LABEL TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le challenge Transition Écologique poursuit plusieurs objectifs. Il a pour ambition, dans un premier temps, de faire découvrir ce qu'est la transition écologique tout en déconstruisant les idées reçues qui l'entourent. Il encourage également les initiatives de sensibilisation en valorisant les actions menées par les associations locales, notamment par le biais de récompenses.

La FNESI à créé ce challenge dans le but de sensibiliser au maximum les ESI autour de cette problématique mondiale. Le réchauffement climatique et les nombreux enjeux qui y sont liés affectent notre planète de manière croissante chaque année.

Dans ce contexte, chaque action, même modeste en apparence, a son importance. Elle contribue à l'émergence d'un modèle de développement durable, fondé sur de nouvelles manières de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

CESID - Clean Walk

*"Nous avons organisé une cleanwalk proche de l'IFSI, une initiative collective qui vise à **nettoyer et préserver les espaces publics** tout en sensibilisant la communauté à la protection de l'environnement. Cela a créé un esprit de communauté et a renforcé le lien social."*

NASA - Panier Aubergine

*"Le projet Panier Aubergine consiste à **collecter des fruits et légumes auprès d'un partenaire local afin de les vendre à moindre prix aux ESI intéressé·e·s.** Nous nous organisons avec un maraîcher et organisons la vente de panier environ deux fois par mois. Ce projet répond à un besoin fondamental : l'alimentation !"*

Une question ?
is@fnesi.org

Léo Bianconi, Trésorier en charge des Partenariats
Audrey Ferreira, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociale.

FNESI

La FNESI t'informe sur

Tes droits étudiants

en stage **en cours**

UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?

vosdroits@fnesi.org

réponse sous 48h

01.40.33.70.78

du lundi au vendredi, de 9h à 19h

*Des **Fiches Réflexes** sont présentes pour t'informer sur tes droits !*

onglet "Nos Droits"
→ "Fiches Réflexes"

www.fnesi.org

Tu peux aussi nous retrouver sur nos réseaux sociaux !

@la_fnesi

15 ans après, la réforme de la formation infirmière dans les startings-blocks

Publiée le 31 juillet 2009 au Journal Officiel, la dernière réforme de la formation infirmière instaurait un cadre national strict. Ce "nouveau" référentiel de 2009 définit avec précision les contenus pédagogiques, les volumes horaires (CM, TD, TP) et leurs répartitions semestrielles.

Si cette uniformisation garantissait un diplôme identique sur tout le territoire, elle limite fortement l'autonomie des établissements de formation, réduits à de simples exécutants. Or, l'enseignement nécessite une capacité d'adaptation aux réalités de terrain. Cette réforme pose ainsi la question cruciale de la liberté pédagogique, essentielle pour une formation réactive et de qualité.

En 2013, l'Union européenne a adopté une directive précisant que la formation infirmière devait durer au minimum **4 600 h.** Or, bien que la formation française comprenne déjà **5100 heures** (en incluant le travail personnel), le référentiel de 2009 n'en mentionnait que **4200**, en ne comptabilisant que les heures encadrées. Cette formulation des textes réglementaires ne permettait donc pas de répondre aux exigences européennes.

En 2013, l'Union européenne a adopté une directive précisant que la formation infirmière devait durer au minimum 4 600 h

Dans l'enseignement supérieur, les licences ont pour volume horaire entre 4 500 h et 5 400 h pour une durée de 3 ans. Le passage à 4 600 h inclut seulement un changement d'organisation et de reconnaissance du temps de travail personnel comme heures de formation et non l'ajout d'une année supplémentaire.
(Article 8 de l'arrêté du 30/07/2018 relative au Diplôme National de licence)

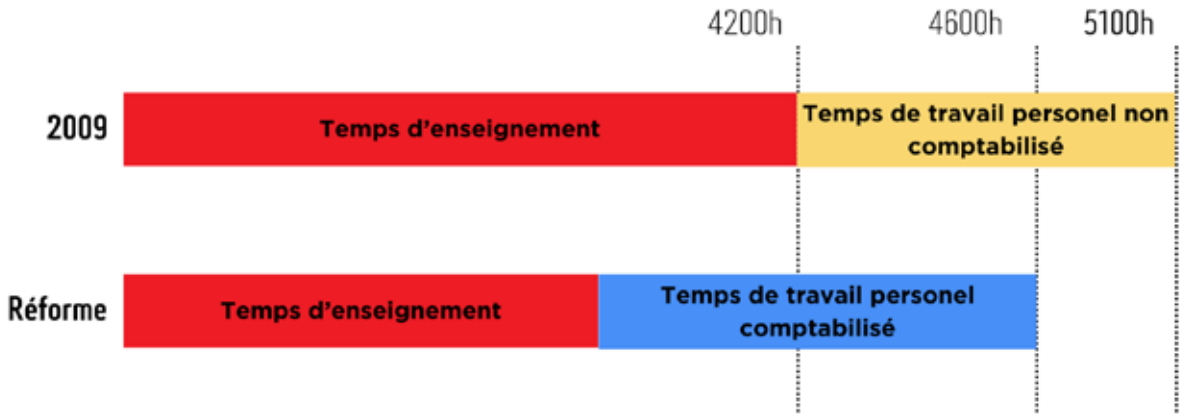

Quinze ans plus tard, alors que le contenu de la formation était devenu obsolète et ne correspondait plus à l'évolution de la profession infirmière, une réforme de la formation a été ouverte. Cette décision fait suite à de nombreuses demandes de la FNESI, notamment après la mobilisation étudiante du 12 mai 2023 dans plusieurs villes de France. Co-pilotée par le ministère délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins ainsi que par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cette réforme vise à établir un consensus entre tou·te·s les acteur·rice·s et opérateur·rice·s de la formation. **Le cadre a été posé : la formation durera trois ans et 4 600 h et le diplôme, conférant le grade de licence, sera délivré par le président de l'Université.**

Le cadre a été posé : la formation durera trois ans et 4 600 h et le diplôme aura le grade de licence.

Plusieurs groupes de travail ont été ouverts afin de réunir tou·te·s les acteur·rice·s impliqué·e·s de près ou de loin dans la formation, pour débattre de son avenir. Y participaient des représentant·e·s des directions d'établissements, des formateur·rice·s, des enseignant·e·s-chercheur·euse·s, des universités, des régions, et bien d'autres. La FNESI était présente aux côtés de six étudiant·e·s issu·e·s des trois années de formation, afin de représenter la réalité de la formation et le vécu des étudiant·e·s.

Réforme pour 2025 ou 2026 ?

Initialement lancés fin 2023, les groupes de travail devaient achever leurs missions en septembre 2024, pour une publication des textes à la même date et une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2025. Cependant, entre remaniement, dissolution de l'Assemblée Nationale, trois mois sans gouvernement, puis une motion de censure, ce calendrier n'a pas pu être respecté. **En décembre 2024, les textes n'étaient toujours pas prêts.** Même avec une publication en janvier, le délai aurait été trop court pour permettre aux universités et aux IFSI de s'approprier le nouveau référentiel de formation. La FNESI a obtenu l'application pour les L1 qui entreront en formation en septembre 2026.

Parallèlement, la France restait sous pression en raison du non-respect de la durée de formation exigée par l'Europe. Pour montrer sa bonne foi, le gouvernement a publié, le 4 décembre 2024, un décret fixant à 4 600 heures la durée de la formation d'ici 2026. Cette modification réglementaire a entraîné une vague de désinformation, certain·e·s affirmant à tort qu'elle imposait l'ajout d'une 4e année. Or, ces 4 600 heures incluent le travail personnel, ce qui ne nécessite pas de rallonger la formation et correspond pleinement aux normes des licences en 3 ans. Au contraire, cela réduit le temps en présentiel et permet aux étudiant·e·s d'obtenir du temps de travail personnel reconnu.

Le diplôme délivré par l'Université qu'est ce que ça change ?

La délivrance du diplôme par l'Université garantit la qualité des enseignements, et que leur contenu soit basé sur de la recherche scientifique. Cette garantie est attestée par l'élaboration des maquettes universitaires, qui définit le volume d'heure des CM, TD et TP, ainsi que l'organisation des UE sur l'année en fonction du référentiel national et des ressources qu'elle a à disposition avec les établissements de formation.

L'Université élabore également les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) qui précisent les formes d'évaluation. Ces MCCC et les maquettes pédagogiques sont votés au sein de l'Université et les élu·e·s étudiant·e·s peuvent proposer des modifications.

Cela s'inscrit dans le principe d'autonomie académique des universités, qui permet une personnalisation des enseignements en fonction des ressources humaines, matérielles et des approches pédagogiques des enseignant·e·s. Il n'existe pas une seule bonne manière d'apprendre ; imposer une maquette nationale uniforme est donc contre-productif, car elle ne s'adapte pas aux besoins pédagogiques réels des étudiant·e·s.

Dans la formation en sciences infirmières, l'objectif est d'assurer une valeur équivalente du diplôme sur l'ensemble du territoire. Pour cela, le programme est structuré en deux volets :
- une partie fixe appelée cadre national, et une partie adaptable,
- un cadre de consolidation.

Sur les 114 ECTS d'enseignement théorique, 86 sont définis au niveau national et 28 relèvent du cadre de consolidation. Ce dernier, encadré par le référentiel, permet d'adapter certains contenus aux besoins de santé locaux.

Par exemple, dans l'UE *« Législation, déontologie, éthique »* de 6 ECTS, 4 ECTS sont communs à tou·te·s les étudiant·e·s en France, tandis que 2 ECTS relèvent du cadre de consolidation. Ces heures permettent d'approfondir les thèmes relatifs au droit et à l'éthique selon les projets et/ou les parcours proposés. Cette souplesse garantit une adaptation aux pratiques actuelles tout en maintenant une cohérence et une forte valeur nationale du diplôme.

Comment le contenu de la formation va évoluer ?

Fini les 56 Unités d'Enseignement qu'il fallait mémoriser en les associant à des numéros. La réforme réorganise les enseignements en 5 grands domaines, chacun comprenant 2 à 4 UE, pour un total de 15 UE, sans compter l'UE libre et l'UE de consolidation.

La Loi infirmière adoptée en juin 2025 ouvre de nouvelles compétences aux infirmier·ère·s, telles que la prescription ou la consultation infirmière. Le contenu pédagogique de la réforme intègre l'apprentissage de ces nouvelles compétences.

Le domaine A, Sciences infirmières et raisonnement clinique, comprend les UE *« Sciences infirmières et raisonnement clinique »* et *« Législation, déontologie et éthique »*. Il regroupe les savoirs théoriques et méthodes nécessaires à la prise de décision clinique.

Le domaine B, Pratiques cliniques infirmières et gestion des risques, inclut les UE *« Sciences biomédicales », « Sciences humaines et sociales », « Pratiques et interventions infirmières »* et *« Démarche qualité et gestion des risques »*. Il couvre les connaissances indispensables à la réalisation des soins. L'un des grands changements concerne l'enseignement de l'anatomie et de la physiologie : l'approche par processus (douleur, infection…) est abandonnée au profit d'une approche par systèmes d'organes, plus cohérente avec les logiques d'apprentissage.

L'UE Pratique et intervention infirmière donne l'équivalence de l'AFGSU et du PSSM.

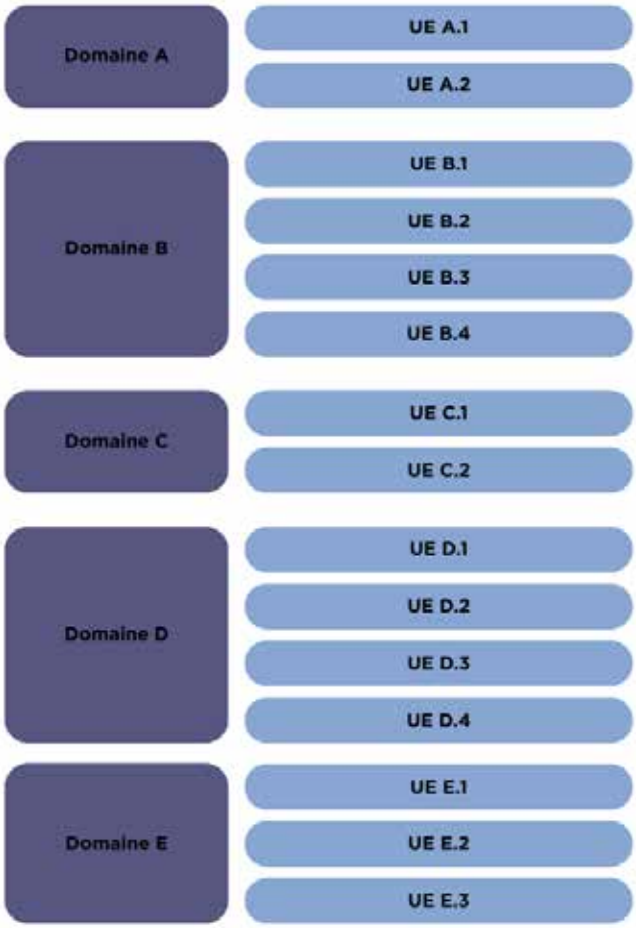

Le domaine C, Prévention et promotion de la santé, comprend les UE *« Santé publique, promotion de la santé, prévention, éducation thérapeutique »* incluant le service sanitaire et l'UE *« Santé environnementale »*. Dans un système de santé en évolution, ce domaine renforce les compétences essentielles en prévention et en promotion de la santé.

Le domaine D, Communication, travail en équipe et leadership, comprend les UE : *« Savoir-être, communication professionnelle et leadership », « Coordination des soins et gestion d'une structure », « Numérique en santé »* et *« Formation, développement des compétences et analyse des pratiques »*. Ce domaine mobilise les savoirs nécessaires au travail en équipe, développe les compétences psychosociales et élargit les connaissances sur les prises en soin hors hospitalisation.

Le domaine E regroupe trois UE : *« Recherche, méthode, analyse critique et données probantes », « Méthodologie de travail et aide à la réussite »* et *« Langue vivante »*. Il marque une évolution dans l'approche de la recherche en formation initiale. Fini les mémoires peu encadrés et souvent déconnectés de la rigueur scientifique. L'objectif est désormais de former les étudiant·e·s à comprendre, analyser et intégrer les résultats de la recherche dans leur pratique, avec une rigueur scientifique essentielle à l'amélioration de la qualité des soins.

L'UE santé environnementale comprend également les enseignements du TEDS : la formation à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable, ce sont des enseignements que toutes les licences vont intégrer progressivement afin d'alerter les étudiant·e·s aux urgences écologiques.

Les Compétences psychosociales sont définies par l'OMS, par : *"la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement. La compétence psychosociale joue un rôle important dans la promotion de la santé dans son acception large renvoyant au bien-être physique, psychique et social."*

Et du côté des stages, qu'est-ce que cela va changer ?

→ Le référentiel de 2009 prévoyait 60 semaines de stage. La nouvelle réforme, en conformité avec la directive européenne, impose 2 300 h d'enseignement clinique, soit environ 6 semaines de plus. Toutefois, l'enseignement clinique inclut désormais la simulation, reconnue comme un outil pédagogique à part entière. Elle permet de mieux préparer les étudiant·e·s avant leur premier stage, de consolider les soins, et d'apprendre dans un environnement sécurisé qui autorise le droit à l'erreur.

Selon les universités, la simulation pourra représenter jusqu'à 6 semaines, évitant ainsi une augmentation du nombre de semaines de stage tout en améliorant la qualité de l'enseignement professionnel.

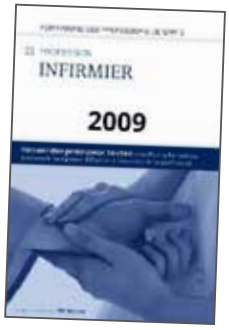

L'erreur est pleinement intégrée au processus d'apprentissage. C'est bien lorsque l'étudiant·e se trompe qu'il·elle progresse.

Actuellement, le stage ne permet pas aux étudiant·e·s de faire des erreurs, ce qui augmente grandement leur stress.

Actuellement le manque de stages en pédiatrie ne permet pas d'accueillir tou·te·s les étudiant·e·s une fois durant leur formation. La FNESI alerte depuis le début sur cette proposition non applicable.

→ Les quatre typologies de stage vont être revues afin d'ouvrir les possibilités à d'autres lieux d'exercice, là où la classification de 2009, centrée sur l'hôpital, exclut de nombreux terrains. Des critères clairs sont attendus pour éviter les dérives consistant à attribuer une typologie inadaptée juste pour "combler les trous" au détriment du parcours de l'étudiant·e.

Il sera obligatoire d'effectuer 5 semaines dans chaque typologie, ainsi que 5 semaines en pédiatrie et 5 en psychiatrie. Enfin, chaque semaine de stage (35h) inclura désormais 5h dédiées au travail personnel, réalisé dans le service ou dans des espaces comme la bibliothèque, pour approfondir les recherches et les démarches de soins.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR LA RÉFORME ?

La publication du référentiel national est prévue pour septembre 2025. Ensuite, chaque Université et établissement de formation du groupement devra construire son projet pédagogique. Les universités disposent d'un an pour mettre en œuvre la réforme et déposer leur dossier d'accréditation, qui est commun à l'ensemble du groupement (en moyenne une dizaine d'établissements).

Ces dossiers seront transmis au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), qui accorde l'accréditation, c'est-à-dire l'autorisation de délivrer le diplôme. Celle-ci garantit le respect du référentiel national, la mise en œuvre du cadre de consolidation, et l'uniformité de la qualité des formations en France. Le CNESER veille également à l'accès aux droits étudiants.

La réforme s'appliquera aux L1 à la rentrée de septembre 2026. Toutefois, plusieurs points restent à clarifier :

→ Que se passe-t-il pour les étudiant·e·s redoublant entre l'ancien et le nouveau référentiel ?

→ Les diplômé·e·s entre 2026 et 2029 devront-il·elle·s suivre des modules complémentaires pour répondre aux nouvelles compétences attendues ?

Damien Sarmeo, Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation,
Ilona Denis, Présidente.

« JE PROFITE DES AVANTAGES DU C.G.O.S POUR **MON QUOTIDIEN,** POUR **MA RETRAITE** AUSSI. »

Loïc, 28 ans, aide-soignant.

Avec le Plan d'Épargne Retraite de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers créée par le C.G.O.S, vous vous constituez un capital pendant votre vie active : une sécurité à long terme dont vous profitez au moment de la retraite. Simple, non ?

100% dédié aux hospitaliers, profitez des avantages du PER dont sa fiscalité et bénéficiez d'exclusivités telles que zéro frais sur vos versements.

crh.cgos.info

DEPUIS + DE 60 ans À VOS CÔTÉS !

COMPLÉMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS

L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S

maeva - Crédit photos : Gettyimages.

Premier stage : quels sont mes droits ?

Entrer en formation infirmière est une aventure riche en expériences, en découvertes, mais aussi en défis. Dès les premiers mois, tu auras l'opportunité de découvrir les stages. En effet, la formation socle est composée à 50 % de stages : tu seras donc très souvent, et très rapidement, au contact des personnes soignées et des soignant·e·s.

Le premier stage peut être source de stress et de doutes, mais c'est aussi l'occasion de mettre en pratique ce que tu as appris en cours théorique !

CONSEILS AVANT D'ALLER EN STAGE :

Appelle le lieu de stage quelques jours avant pour :
- Prévenir de ta présence,
- Demander comment s'organisent les repas (self ou prendre ton repas),
- Savoir s'il·elle·s ont des tenues à disposition,
- Connaître les horaires pour ton premier jour,
- Identifier les pathologies prévalentes du service pour bien préparer ton stage.

Tu peux également demander s'il est possible de visiter le service avant pour te présenter à l'équipe.
_ Relis tes cours sur l'hygiène,
_ Prends un petit carnet pour prendre des notes, transmissions, pour noter les traitements que tu vois avec leur rôle, les effets indésirables et contre-indications...
_ Arrive en avance pour réduire ton stress si jamais tu te perds dans l'établissement, et présente-toi à chacune des personnes que tu croises.

Mon stage se passe mal, que faire ?

Si tu rencontres des difficultés lors de ton stage, il est important d'en parler le plus tôt possible afin d'éviter toute escalade de la situation. Une majorité des problématiques rencontrées sont souvent liées au manque de communication, de compréhension entre les équipes soignantes, l'équipe pédagogique et l'étudiant·e. Il est important de toujours tenir informé·e ton·ta formateur·rice référent·e, par mail. Il est essentiel de garder au maximum, un lien de confiance avec son·sa cadre référent·e. Car, ce sont eux·elles qui vont donner un avis favorable ou défavorable pour la validation du stage.

En cas de désaccord avec l'équipe soignante, tu peux te rapprocher de ton·ta tuteur·rice, qui est responsable de ton apprentissage lors du stage. En dernier recours, tu peux aller voir le·la cadre de service, qui a pour rôle la gestion d'équipe et les ressources du service.

En terme de ressources, tu peux également compter sur :
- la ligne téléphonique de la FNESI : 01.40.33.70.78
- L'adresse mail vosdroits@fnesi.org
- ou solliciter la CNAé

La CNAé (Coordination Nationale d'Accompagnement des étudiants et étudiantes) est un dispositif totalement gratuit et anonyme, que tout étudiant·e peut contacter lorsqu'il·elle est en situation de détresse ou de mal-être. Ce sont des professionnel·le·s, formé·e·s et disponibles qui pourront t'écouter, te conseiller et même t'accompagner dans tes démarches si tu souhaites réaliser un signalement.

Ainsi, si tu es victime ou témoin d'une situation de mal-être, de violence ou de discrimination, n'hésite pas à contacter la CNAé à ce numero 0.800.737.800

Bilan de fin de stage et validation ECTS

→ **Si tu es étudiant·e en formation de premier cycle :** À la fin de ton stage, tu vas devoir réaliser un entretien pour faire ton bilan de fin de stage avec les responsables de ton encadrement. Sache que l'évaluation est prise en compte en fonction de ton niveau de formation. De ce fait, même si tu es L1, tu peux valider 100% des compétences. Il est important que tu sois présent·e pour pouvoir donner ton point de vue sur ton stage, sur les soins réalisés... Si ton stage refuse ta présence, ou le fait sans toi, n'hésite pas à contacter ton·ta référent·e pédagogique pour lui exposer la situation. Tu as le droit de ne pas signer ton bilan si tu n'es pas en accord avec celui-ci. *(Article 31 de l'arrêté du 31 juillet 2009)*

Pour la validation de ton stage, c'est ton·ta référent·e pédagogique qui propose la validation. En effet, ce·tte dernier·ère prend connaissance de ton portfolio et de ton bilan de fin de stage, et lors de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) il·elle soumet ou non la validation.

Pour valider ton stage, il faut :
- Être présent·e au minimum 80% du stage,
- Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.
(Article 32 de l'arrêté du 31 juillet 2009)

→ **Si tu es étudiant·e bloc opératoire :** Tu as également une grille d'évaluation qui est à remplir avec tes responsables d'encadrement. Concernant la validation, ton·ta référent·e pédagogique soumet un avis favorable ou non lors du jury semestriel.

→ **Si tu es étudiant·e en pratique avancée :** Les conditions de validation sont les mêmes que celles des étudiant·e·s de premier cycle, la seule différence est que tu as un carnet de suivi à la place du portfolio et que la validation s'effectue lors du jury de validation. *(Article 10 de l'arrêté du 18 juillet 2018)*

→ **Si tu es étudiant·e anesthésiste :** Pour la validation, les professionnel·le·s du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle de compétences et renseignent la feuille d'évaluation par la mention « stage validé » ou « stage non validé » justifiée par une argumentation précise et factuelle. *(Article 24 de l'arrêté du 23 juillet 2012)*

→ **Si tu es étudiant·e puériculteur·rice :** Tu vas être évalué·e sur 10 points par le·la responsable de la structure d'accueil sur proposition du·de la professionnel·le qui t'encadre en stage.
(Article 25 de l'arrêté du 12 décembre 1990)

→ **Indemnisations des stages**
Tu dois recevoir tes indemnités de stage *"A l'issue de chaque mois de stage, et au plus tard le mois suivant la fin du stage"*. Par exemple, si ton stage s'est déroulé en septembre, octobre et novembre. Tes indemnités pour le mois de septembre, tu dois les recevoir au maximum le 31 octobre. Pour tes indemnités du mois d'octobre, tu dois les recevoir au maximum le 30 novembre. Et pour le mois de novembre, tu devras les recevoir au maximum le 31 décembre.

Dans le cas où tu n'as pas reçu tes indemnités à temps, tu peux contacter vosdroits@fnesi.org. Sauf pour les étudiant·e·s de formation continue, qui depuis janvier 2020, ne reçoivent plus d'indemnités de stage. *(Article 16 de l'Arrêté du 31 juillet 2009)*

Concernant les étudiant·e·s de second cycle, et des formations professionnelles continues, la FNESI demande un versement des indemnités de stage et frais kilométriques comme pour les autres étudiant·e·s.

La FNESI demande la revalorisation des indemnités de stage à la hauteur de 4,35€ de l'heure, soit 15% du plafond de la Sécurité Sociale.

Elodie Lenfant, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse et de la Communication, Léo Bianconi, Trésorier en charge des Partenariats.

Un projet sur la Langue des Signes Française, mais comment ?

L'accessibilité. Un enjeu majeur pour notre société, dans notre monde où la communication est essentielle. C'est ce que l'association ADESIGr a voulu mettre en lumière en montant un projet de vidéos informatives sur des signes courants de la Langue des Signes Française (LSF).

Aurianne et Ella

Comment est née l'idée d'informer sur la Langue des Signes Française ?

Auriane - ADESIGr : *Depuis trois ans, notre BDE propose des cours de Langue des Signes Française (LSF) aux étudiants de notre IFSI. Nous avons constaté que les étudiants étaient très satisfaits de ces cours mais ne se souviennent que peu de signes en aval par manque de pratique. Ainsi, nous avons donc voulu toucher non seulement ces étudiants mais aussi tous les étudiants infirmiers et professionnels de santé. C'est de là qu'est partie l'idée de faire découvrir au plus grand nombre une nouvelle langue et une nouvelle culture à travers des vidéos ludiques et de sensibilisations pour toutes et tous.*

Quels ont été vos objectifs ?

Ella - ADESIGr : *Nos objectifs étaient multiples : Créer du contenu accessible à tous et à tout moment. Faire apprendre du vocabulaire médical simple et signes de base. Donner envie d'apprendre et d'interagir en LSF par des vidéos courtes et simples. S'ouvrir à cette langue que beaucoup utilisent afin de participer à leur inclusion dans les soins.*

Comment avez-vous choisi les signes et thèmes abordés dans chacune de vos vidéos ?

Auriane - ADESIGr : *Étant étudiantes infirmières, nous voulions apprendre les signes nécessaires afin de pouvoir effectuer le recueil de données d'un patient atteint de surdité. Nous nous sommes donc projetés dans notre future profession et nous nous sommes demandées ce qui serait le plus utile pour pouvoir communiquer avec ces patients. Ainsi, nous en sommes venu à l'idée de vouloir faire des capsules par thèmes :*

- **Vidéo 1 : Base de la LSF**
- **Vidéo 2 : Se présenter et entretien d'accueil**
- **Vidéo 3 : Signes cliniques et les demandes courantes**
- **Vidéo 4 : Douleur**
- **Vidéo 5 : Examens et autres professionnels de santé**

Avec qui avez-vous collaboré pour faire ces vidéos ?

Ella - ADESIGr : *Pour ce projet, nous nous sommes rapprochées de la professeure de LSF (agrégée et qui travaille en collaboration avec notre CHU) pour lui soumettre l'idée et qu'elle nous apprenne à signer. Pour la partie montage et tournage, nous avons demandé à un ancien formateur de notre IFSI qui fait des vidéos sur les réseaux @prof_a_lifsi. Il nous a proposé de faire ce projet en collaboration avec la cellule TICE (nouvellement P2IP) de notre IFSI : elle nous a grandement aidé pour le tournage du teaser et le montage de nos capsules. De même, notre ancien formateur a demandé à l'université s'il y avait des studios disponibles pour pouvoir tourner les capsules, ce qui a été le cas et ce qui nous a permis d'avoir des vidéos de qualité.*

Est-ce que vous avez eu des retours sur vos vidéos ?

Auriane - ADESIGr : *Nous n'avons eu que des retours positifs sur nos capsules. Des suggestions ont été également proposées notamment de les diffuser sur d'autres plateformes (Youtube) et notamment de les mettre sur les sites de support de cours (Moodle, UNESS...).*

Quelles sont vos perspectives d'évolution de votre projet ?

Ella - ADESIGr : *Nous aimerions beaucoup que ce projet continue d'exister et perdure. C'est pourquoi, nous espérons que ce projet soit repris non seulement par des associations d'étudiants infirmiers mais aussi par d'autres associations, d'autres formations et de différents secteurs afin d'élargir le vocabulaire signé et favoriser les échanges avec les personnes pratiquant la LSF. De même, il pourrait être envisageable de faire des vidéos en collaboration avec des associations de personnes sourdes.*

Chloé Strasser, Vice-Présidente en charge du Tutorat, Camille Joron, Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Culture.

Etudier à l'international ? Erasmus + le rend possible !

Tu es étudiant·e en sciences infirmières et tu souhaites faire une partie de tes études à l'international ? C'est tout à fait possible ! Grâce à cet article, tu sauras tout sur le programme Erasmus +.

Erasmus+ : ça signifie quoi ?

Erasmus+ est la version modernisée et élargie du programme Erasmus, initialement lancé en 1987 pour encourager la mobilité étudiante en Europe. Aujourd'hui, il entre dans une nouvelle phase ambitieuse (2021-2027), avec un budget de plus de 26,2 milliards d'euros destiné à soutenir les échanges internationaux, les stages et les coopérations éducatives. En tant qu'étudiant·e en sciences infirmières, tu as la possibilité de vivre une expérience enrichissante à l'étranger, que ce soit pour un semestre d'étude, un stage dans un établissement de santé partenaire, ou une mobilité mixte combinant enseignements théoriques et cliniques. Ces opportunités te permettent de découvrir d'autres systèmes de santé, d'améliorer tes compétences linguistiques et interculturelles, et de renforcer ton autonomie professionnelle.

Actuellement, seulement 52% établissements de formation de premier cycle sont signataires de la charte !

Pour participer, ton établissement de formation doit être signataire de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (ECHE). Les crédits ECTS validés pendant ta mobilité sont reconnus et intégrés dans ton parcours, ce qui te permet de poursuivre ta formation sans perdre de temps. C'est une réelle chance d'enrichir ta formation et d'ouvrir ton regard sur la pratique infirmière.

Et pour les formations de second cycle, c'est possible ?

Pour les étudiant·e·s de second cycle, tout dépend de ta formation. Les étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésiste peuvent aussi réaliser une mobilité internationale. Cette possibilité est inscrite dans leur arrêté de formation. Pour les étudiant·e·s infirmier·ère·s de bloc opératoire, il est possible de réaliser une mobilité en fonction de ce qui est indiqué dans le dossier d'accréditation de l'établissement.

Toutes les universités étant signataires de la charte, les étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratique avancée peuvent réaliser des mobilités. En revanche, les étudiant·e·s puériculteur·rice·s ont une formation non universitaire. Il n'est donc pas possible de réaliser une mobilité via l'université. Cependant, il est possible de réaliser des accords entre les établissements de formation et les établissements hospitaliers permettant alors de faire une mobilité.

Comment ça s'organise au sein de l'établissement de formation ?

Pour mettre en place une mobilité au sein de ton établissement de formation, il faut premièrement savoir si ton établissement est signataire de la charte. Si ce n'est pas le cas, tu peux te rapprocher des élu·e·s de ton établissement pour que le sujet soit abordé lors de la Section Relative à la Vie Étudiante et lors de l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI). Une fois ton établissement signataire de la charte ou si c'est déjà le cas, il faudra faire une demande à ton établissement de formation. Celui-ci pourra te demander de construire un dossier avec un CV et une lettre de motivation par exemple et/ou te demandera un entretien. Par la suite, tu devras réaliser des démarches administratives notamment pour l'inscription dans l'établissement d'accueil ou la bourse.

La FNESI a mis à jour son Guide de la mobilité ! C'est une ressource essentielle où tu trouveras toutes les informations indispensables sur la mobilité et des conseils pratiques. Si tu as des questions n'hésites pas à contacter ai@fnesi.org.

Gauthier Tamet, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique
Audrey Ferreira, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociale.

QUIZZ
Quel·le élu·e es-tu ?

Est-ce que tu es prêt·e à découvrir si tu es plus un·e élu·e de promotion, un·e élu·e CROUS ou un·e élu·e universitaire ? Réponds à chaque question de ce quizz, consulte les résultats, et découvre quel·le élu·e tu es !

1. Quelle cause te motive le plus à t'engager ?
- ★ Défendre les conditions de vie des étudiant·e·s : bourses, restauration, logement, etc.
- ♣ S'impliquer dans les décisions visant à améliorer les conditions de formation des étudiant·e·s de façon globale
- ♥ Être la voix de mes camarades de promotion, sur des sujets concrets du quotidien

2. Quand un·e étudiant·e a une problématique, tu es plutôt celui·elle qui :
- ♥ En parle avec les formateur·rice·s ou la direction de l'IFSI
- ★ L'oriente vers une aide sociale ou un dispositif administratif
- ♣ Propose de faire remonter le problème à l'Université

3. Le type de projet qui t'enthousiasme le plus :
- ♣ Repenser les modalités d'examen et le calendrier universitaire
- ★ Monter une épicerie solidaire ou organiser une journée culturelle
- ♥ Organiser des temps de cohésion au sein de la promotion ou aider à préparer les partiels

4. Tu préfères t'exprimer :
- ♣ Lors de conseils où on échange autour de la pédagogie, de maquettes, de la politique de l'établissement
- ♥ Dans un groupe Messenger pour résoudre rapidement les difficultés de la promotion
- ★ Devant des instances pour défendre la vie étudiante et l'accompagnement social des étudiant·e·s

5. Tu te vois bien :
- ★ Militer pour l'ouverture de logements étudiants supplémentaires
- ♥ Défendre les intérêts de la promotion auprès de l'équipe pédagogique
- ♣ Débattre sur l'avenir de la filière infirmière à l'échelle universitaire

6. Tu t'épanouis le plus quand :
- ♥ Tu crées du lien et aides ta promotion à mieux vivre le quotidien
- ★ Tu changes concrètement les conditions de vie des étudiant·e·s
- ♣ Tu fais évoluer les cursus ou la pédagogie

7. Un·e étudiant·e vient te voir pour une demande, tu penses d'abord à :
- ★ Quels dispositifs ou aides existent pour l'aider ?
- ♥ Est-ce que je peux régler ça avec les formateur·rice·s directement ?
- ♣ Est-ce un problème structurel à faire remonter dans une instance ?

Tu as une majorité de ★

Tu es un·e élu·e CROUS dans la peau ! Défenseur·euse de la qualité de vie étudiante, tu as une vision large, sociale et engagée.

Les élu·e·s au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) participent activement à la démocratie du CROUS, dans l'application de ses 7 missions sur les campus. Est-ce que tu connais les 7 missions du CROUS ? Tu peux les retrouver dans le Dossier du Sérum n°76 de la FNESI ! Il y a 7 élu·e·s étudiant·e·s au CROUS dans chacun des 26 CROUS de France, et de nouvelles élections vont avoir lieu cette année pour renouveler les élu·e·s étudiant·e·s ! Si tu es intéressé·e pour être élu·e CROUS, tu peux envoyer un mail à de@fnesi.org !

Tu as une majorité de ♣

Tu es fait·e pour être élu·e universitaire ! Stratégique, curieux·euse et concerné·e par l'avenir de la formation, tu aimes agir avec envergure.

Au sein des universités, il y a plusieurs types d'élu·e·s, qui représentent les étudiant·e·s dans les différents conseils démocratiques de l'université : Conseil d'Administration, Commission de Formation et de Vie Universitaire/Etudiante (CFVU/E), Unité de Formation et de Recherche (UFR), … Le nombre d'élu·e·s dans chaque conseil varie selon les universités, mais leur objectif est toujours le même : défendre les intérêts des étudiant·e·s sur des questions pédagogiques et participer à la construction des orientations stratégiques de l'Université ! Cette année, les conseils universitaires se renouvellent à : Aix-Marseille, Montpellier, Lille, Clermont-Auvergne, Nantes, Sorbonne Université, Bordeaux, Nice, Antilles, Paris Saclay, Angers, Reims, Grenoble Alpes, Guyane. Tu peux nous contacter à de@fnesi.org si tu es intéressé·e pour être élu·e au sein de ces conseils !

Tu as une majorité de ♥

Tu as tout pour être élu·e de promotion ! Proche du terrain, tu es un relai essentiel au quotidien pour ta promo.

Les élu·e·s de promotion sont au nombre de deux par promotion. Leur rôle est de faire le lien direct entre les formateur·rice·s de l'établissement de formation et les étudiant·e·s. Il·elle·s siègent dans les différentes instances de l'établissement, notamment les sections pédagogiques, disciplinaires (selon l'établissement). Les élections ont lieu au début de l'année universitaire et se renouvellent chaque année. Si tu souhaites en savoir plus sur ton rôle d'élu·e de promotion ou que tu envisages de te présenter, tu peux nous contacter à de@fnesi.org !

Ilona Denis, Présidente,
Samuel Terrier, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles et du Numérique en Santé.

Le tutorat, un levier d'action contre la précarité étudiante

Le coût de la vie n'est plus soutenable pour les étudiant·e·s. Premières victimes de la hausse des prix, les ESI continuent d'être précarisé·e·s par leur formation. Le tutorat apparaît ainsi comme un véritable levier d'action de solidarité et d'égalité des chances en proposant des solutions et outils gratuits.

Quel est l'avenir des dispositifs de révisions payant dans la précarité des étudiant·e·s en sciences infirmières ?

L'objectif des Fiches Réflexes est de vulgariser les textes règlementaires qui cadrent nos formations, et de permettre aux ESI de s'informer sur leurs droits. Elles ont été construites par la Commission Spécialisée Défense des Droits, qui regroupe des étudiant·e·s en sciences infirmières de toute la France, vers l'objectif commun d'accompagner les ESI à reconnaître leurs droits.

La FNESI demande la suppression des différents dispositifs de révision payants pour les formations initiales et professionnelles.

L'alternative de la FNESI

Aujourd'hui, les ESI sont de plus en plus demandeurs d'approches pédagogiques et interactives afin d'assimiler toutes les connaissances de la formation. C'est pourquoi des tutorats se sont développés au sein d'une grande partie des établissements de formation. Ces tutorats visent à répondre à plusieurs objectifs, en accompagnant la réussite étudiante, par les pairs, tout en luttant contre la précarité des ESI. En effet, le tutorat se veut gratuit, et constitue en ce sens le premier levier de lutte contre les préparations privées payantes, dont les tarifs des abonnements sont de plus en plus élevés. En ce sens, **la FNESI accompagne les étudiant·e·s qui le souhaitent à construire un tutorat au sein de leur établissement !**

Un tutorat dans ton établissement de formation ?

Si tu souhaites trouver quelques conseils pour construire ou développer un tutorat, tu peux consulter le Kit Tutorat disponible sur le site internet de la FN ESI www.fnesi.org, dans la rubrique "Formation en IFSI". **Si tu souhaites plus d'informations, il suffit d'envoyer un mail à tutorat@fnesi.org.**

Une application mobile gratuite pour mes révisions ?

Le 5 octobre 2024, la FNESI a lancé son application mobile de révision, gratuite, conçue par et pour des étudiant·e·s en sciences infirmières : le FN'ESI GAME ! Pour jouer, il suffit de se rendre soit sur un salon privé, soit sur une partie publique ! Plus de 2 000 questions permettent d'animer les révisions en équipe ! **Si tu souhaites plus de détails sur le FN'ESI GAME, tu peux consulter le Dossier du Sérum n°79* de la FNESI !**

Comment intégrer le FN'ESI GAME dans son projet tutorat ?

Voici quelques conseils :

- Proposer de faire des parties communes avec les ESI : chez soi, pendant les pauses, dans les transports, en séance de tutorat,
- Projeter l'application sur un vidéoprojecteur,
- Proposer de faire des parties en équipes,
- La fonction proposition de questions peut être un challenge pour les ESI et/ou pour les tuteur·rice·s !

→ *Pendant la partie, il est aussi possible de suivre la progression dans l'acquisition des ECTS pour chaque thématique.*

→ *Des questions de défense des droits sur la formation sont ajoutées au jeu pour informer les étudiant·e·s et leur permettre d'avoir un maximum de clés et de connaissances sur leur formation.*

Emma Cadoux, Secrétaire Générale Adjointe en charge des Publications,
Chloé Strasser, Vice-Présidente en charge du Tutorat

*Sérum n°79 - Fédération Nationale des Etudiant·e·s en Sciences Infirmières

Être là pour vous protéger, quels que soient vos besoins, c'est ça être assurément humain.

ASSURANCE HABITATION

Du 1er septembre au 31 octobre 2025

3 MOIS OFFERTS*

GMF Assurément Humain

*3 mois de cotisation offerts la 1ère année (hors droit d'entrée, frais d'échéance, coût d'avenant, frais de mensualisation, contribution attentats et fonds de solidarité) pour toute souscription entre le 01/09/2025 et le 31/10/2025 d'un contrat habitation DOMO PASS assurant une maison ou un appartement en résidence principale ou secondaire (hors logement en maison de retraite) ou d'un contrat habitation AMPHI PASS « Étudiant » (hors logement en école de fonctionnaire). Offre non cumulable avec toute offre en cours.

FR AFFICHE BAC DE TRI

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et / ou GMF VIE et / ou Covéa Protection Juridique et / ou AM-GMF @ Getty Images.